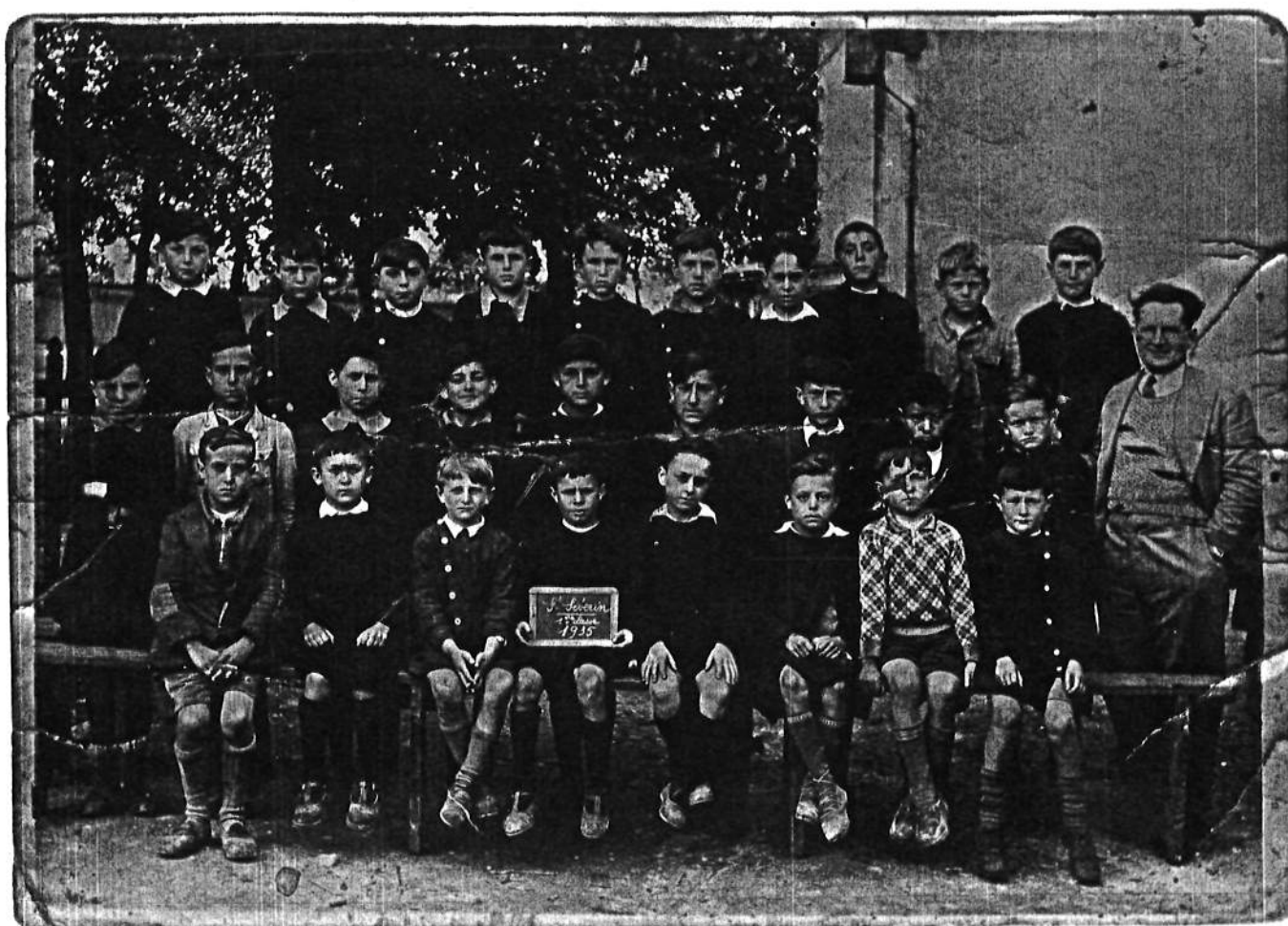


# SAINT - SEVERIN

## INFORMATIONS

### LES RECONNAISSEZ-VOUS ?



|                 |                   |                       |                   |                     |                     |                     |                    |                 |                                               |
|-----------------|-------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-----------------|-----------------------------------------------|
| DEON<br>Edmond  | PETIT<br>Michel   | BERGER<br>Michel      | CHARDAC<br>Pierre | VIRECOULON<br>Emile | POURTIER<br>Jean    | BRETONNET<br>Jean   | ?                  | TOURANCHEAU     | ?                                             |
| ANDRIEUX<br>Guy | RULLIER<br>Henri  | LECHELLE<br>André     | NORMANDIN         | DEON<br>Roger       | HISPIWACK<br>Gaby   | VIRECOULON<br>Henri | LEPERON<br>Gaspard | ?               | Classe de<br>Monsieur<br>BOUTON<br>année 1935 |
|                 | RULLIER<br>Marcel | LEGER-CLAUDE<br>Henri | DOURNOIS<br>Gaby  | MILHAC<br>Georges   | BRETONNET<br>Robert | PEREZ<br>Henri      | THOMAS<br>Raymond  | SALLIER<br>Jean |                                               |

avec clappeine De laonrd ce 21<sup>e</sup> de i<sup>er</sup> 1670

Monsieur :

En exécution du contrat d'affermme que nous passates entre moy Pierre Denis et moi je vous prie de faire le procès verbal qui y est stipulé en présence dudit Me Pierre dans les affaires que j'ai dans le pays. Je vous prie de m'accorder vos soins et d'agréer le fromage que vous envoie, lequel je souhaite que vous mangerez en joie avec Mr Grelon auquel je suis et à vous... Je vous prie de faire saisir en conséquence de mon contrat de baillette de métairie 9 livres 10 sols que Mr (De) Labarussias arrêta par compte être dus à Pailhon par Mr Juillard. Mr Grelon prendra s'il lui plaît la peine d'assister au procès verbal et estimer du bétail et agir comme si j'étais présente.

Monsieur

Votre très humble servante  
Anna Van der Platen

De Bo(u)rd(eau)x le 21 septembre 1670

Monsieur

En exécution du contrat d'affermme que vous passates entre Me Pierre DENIS et moi je vous prie de faire le procès verbal qui y est stipulé en présence dudit Me Pierre dans les affaires que j'ai dans le pays. Je vous prie de m'accorder vos soins et d'agréer le fromage que (je) vous envoie, lequel je souhaite que vous mangerez en joie avec Mr Grelon je suis et à vous... Je vous prie de faire saisir en conséquence de mon contrat de baillette de métairie 9 livres 10 sols que Mr (De) Labarussias arrêta par compte être dus à Pailhon par Mr Juillard. Mr Grelon prendra s'il lui plaît la peine d'assister au procès verbal du bétail et agir comme si j'étais présente.

Monsieur,

Votre très humble servante  
Anna Van der Platen.

Instructions remises par la Veuve BAQUEMAN à Mr De La Plaine pour Mr Pascaud notaire à ST SEVERIN.

Mrs Denis, Delabarussias et Grelon sont encore 3 notaires de ST-SEVERIN... Le fromage de Hollande était déjà apprécié dans la paroisse.

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN

Président : Monsieur JUILLARD Jean, Maire.

Rédacteur : Secrétariat de Mairie

Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

## ETAT-CIVIL

### naissances

*Des naissances à répétition en ce début d'année,*

\* Liliane et Patrice MALBETE ont commencé la série, le 08 janvier 1991, avec la naissance à BARBEZIEUX de YANNICK, PATRICE, leur 6ème garçon,

\* suivis par Laetitia PHELIPPEAU et Alain DUBUT, avec GASON, LUC, ALAIN, né le 10 janvier à L'ISLE D'ESPAGNAC, et du même coup, Danièle TERMENIERE et Jean-Luc PHELIPPEAU sont devenus mamy et papy, et Canola et Jean QUANTE, arrière-grands-parents... Ainsi va la vie !!!

\* Le 11 janvier, à L'ISLE D'ESPAGNAC, c'est une petite fille, JUSTINE, SANDRINE, STEPHANIE qu'accueillaient Stéphane, Sylvie et Anne-Sophie YVART,

et puis, 2 naissances hors commune, mais qui nous touchent beaucoup,

\* Le 9 janvier à SOYAUX, naissait MORGANE pour la plus grande joie de Jojo, Nanou, Frédérique et Manuel NEBOUT.

\* Le 22 janvier, une petite fille, de près de 4 kg tout de même, prénommée ANGELIQUE SOPHIE, redonnait à Paulou et Lulu RUDEAU, ses grands-parents et à Maurice et Danielle DESCARPENTRY, ses parents, le bonheur et la joie de vivre.

Le Bulletin s'associe au bonheur des familles et formule des vœux de santé et de prospérité pour ces nouveaux-nés.

### décès

- Le 21 janvier à ST-SEVERIN, Madame FRANCESCAT née SOURRUE Louise décédait à l'âge de 79 ans,

- Le 03 février, Monsieur Gabriel OLLIVEAU du village des Granges, s'éteignait à l'âge de 73 ans.

- Le 10 février à 61 ans, Gaby MARCADIER née MOREAU, nous quittait beaucoup trop tôt.

- Nous avons omis dans le précédent bulletin de signaler l'inhumation, le 19 décembre, à la chapelle familiale du Dexmien, de Madame de GALZAIN Marie-Josèphe, décédée à PARIS 17ème, à l'âge de 97 ans.

Nous adressons nos plus vives condoléances à toutes les familles endeuil-  
lées.



# VIE COMMUNALE

COMPTE-RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28.01.1991 :

Présents : Mrs BEAUDEAU. BEAUVAIS. BUREAU. CHAGNAUD. CHARBONNEAUD. DEPIX. FAUVEL. GAY. LEGER. MOREAU. SOULARD. REBAUDO. THIBAUD. VERGNAUD.

Mr Jean-Claude VERGNAUD a été élu secrétaire.

Après avoir renouvelé ses vœux aux Conseillers Municipaux, Mr le Maire ouvre la séance.

## COMMISSION de la VOIRIE :

Elle s'est réunie sur la demande de Mr le Maire et a déterminé le nombre de poubelles à implanter sur la commune et leur emplacement.  
Les travaux à effectuer sur la voirie devront être également répertoriés dès la fin de l'hiver afin de ne pas retarder le dépôt du dossier de subvention F.D.A.C., octroyée cette année à notre commune.

## SALLE des FÊTES :

Mr CAPDEBOS Jean-Claude a changé et remis aux normes de sécurité les portes de secours, les portes d'entrée et les portes arrière de la salle des fêtes pour une somme de 7 025.22 F. T.T.C.

Mr le Maire fait remarquer au Conseil Municipal les pannes fréquentes de chauffage et d'éclairage à la salle des fêtes, ceci ayant très probablement un rapport avec la vétusté du câblage électrique et des appareils de chauffage. Il souligne également que ces incidents apportent un réel inconfort aux utilisateurs. Aussi, Mr le Maire précise qu'il faudra peut-être envisager de résoudre ce problème au B.P. 91.

Mr BEAUDEAU préconise l'installation d'un chauffage rayonnant.

Il est demandé que les trappes du plafond soient fermées car elles amènent du froid.

## MAIRIE :

Les travaux de couverture de la terrasse de la Mairie sont terminés pour le montant prévu au devis. Monsieur le Maire indique que des travaux supplémentaires sur la charpente ont été effectués d'urgence. En effet côté EST, une poutre maîtresse pourrie par l'humidité, suite à une infiltration d'eau a dû être changée, ainsi qu'un chéneau en zinc défectueux. Le montant de la facture s'élève à 3 940 F. T.T.C.

## CANTINE :

L'entreprise chargée de la destruction des termites à la cantine scolaire a terminé son travail pour le montant prévu, soit 32 534.36 F. T.T.C. Monsieur le Maire signale que des boiseries ont été détruites par les insectes, et qu'il y a lieu de les remplacer. En conséquence, il demande à la commission des travaux de bien vouloir se rendre sur place afin d'estimer les travaux de remise en état des lieux et de l'éventuel remplacement des boiseries.

## ATELIER-RELAIS :

Monsieur le Maire indique qu'il attend la décision de Monsieur VAN DUYN, quant à l'extension de l'atelier relais.

## FORMATION des ELUS LOCAUX :

L'ADARAC en collaboration avec l'Association des Maires de la Charente organise des séances de formation des Elus Locaux. Le calendrier et le thème des différentes séances sont portés à la connaissance du C.M.. Les intéressés doivent se faire inscrire 15 jours minimum avant la date de la séance choisie, auprès de l'ADARAC à ANGOULEME.

## ETAT-CIVIL :

Monsieur le Maire informe le C.M. qu'il a envoyé un courrier à Mme la Directrice des Archives Départementales pour avoir les copies des registres d'état-civil et paroissiaux de 1595 à 1840, afin de les mettre à la disposition des administrés.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la commune de posséder ces archives et ajoute qu'il faudrait envisager un rangement plus rationnel des plans cadastraux au B.P. 91.

## MEDAILLES aux MERES de FAMILLE NOMBREUSE :

Sur 35 familles de 4 à 9 enfants susceptibles d'obtenir une médaille, 22 ont accepté la distinction proposée dont 2 médailles d'OR (8 enfants et plus) - 10 médailles d'ARGENT (6 ou 7 enfants) - 10 médailles de BRONZE (4 ou 5 enfants)

Les dossiers ont été établis et envoyés à l'UDAF. Une cérémonie devrait donc être prévue le jour de la fête des Mères pour remettre ces décorations.

## ORDRE du JOUR

=====

## ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire expose au C.M. que seule une moitié du bourg est éclairée la nuit de 24 à 6 H. et qu'il paraît anormal que l'autre moitié ne le soit pas, et ce, malgré les demandes de plusieurs administrés. Monsieur le Maire propose : - soit d'apporter une modification à l'éclairage public du poste des Ecoles (qui dessert de la place du Château jusqu'au Calvaire), afin de laisser quelques points lumineux toute la nuit, modification qui coûterait cher

- soit de laisser la totalité des lampes allumées, ce qui ne serait peut-être pas plus onéreux pour la commune.

Pour mémoire, la modification effectuée pour la 1ère partie du bourg a coûté 3 800 F.

Monsieur le Maire propose de faire un essai sur 6 mois.

Après délibération, le C.M. charge Mr BEAUDEAU de calculer le coût mensuel de la consommation supplémentaire si la totalité des lampes de la 2ème partie du bourg fonctionnait toute la nuit.



#### PLANTATIONS :

Il est prévu la plantation de 50 ifs au cimetière et d'environ 50 thuyas leylandis au stade.  
Monsieur le Maire propose : - soit que chaque pépiniériste local établisse un devis pour l'ensemble de l'opération,

- soit que la fourniture étant à peu près équivalente, chacun se voit

confié une opération.

Mr LEGER fait remarquer qu'il avait été précédemment décidé de partager les travaux.

En conséquence, le C.M. décide de confier la fourniture des ifs au cimetière à Mr CHARBONNEAUD, et la fourniture des thuyas au stade à Mr Jean-Christophe BORDAS.

Mr CHARBONNEAUD fait remarquer qu'il faudra penser à finir la haie entre le Centre de Secours et la haie existante, et donc prévoir une quinzaine d'arbustes en plus. Il ajoute en outre, qu'il faudrait nettoyer les thuyas autour du stade et les traiter contre les insectes. Ce travail pourrait être effectué par les employés communaux.

#### PROPOSITION D'UN TERRAIN POUR CREATION D'UN LOTISSEMENT ;

Monsieur le Maire informe le C.M. que Madame GADY, domiciliée à ST PAUL LIZONNE propose au C.M. de vendre à la commune un terrain de 14 242 m<sup>2</sup> situé au "grand portail" pour un prix de 230 000 F. (soit 16.15 F. le m<sup>2</sup>), afin de créer une réserve foncière.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a eu d'autres propositions pour des terrains situés sur la route de MONTMOREAU.

Le C.M., après en avoir délibéré, pense que si, dans l'avenir, un lotissement devait être créé, il serait mieux placé sur la route de MONTMOREAU.

En conséquence, le C.M. décide d'informer Madame GADY qu'il n'a pas l'intention de donner suite à sa proposition.

#### LOCATION LOGEMENT Mme PEREZ :

Monsieur le Maire expose au C.M. que Madame PEREZ Gabrielle, employée communale, était depuis 30 ans logée à titre gratuit par la commune. Ayant récemment été admise à la retraite, Madame PEREZ a décidé de quitter ce logement au 31 janvier 1991. Le C.M. décide donc de louer ce pavillon à Madame MARTIN Louise qui en a fait la demande, pour un montant mensuel de 1 200 F. En raison des petits travaux de remise en état à effectuer dans ce bâtiment, l'entrée dans les lieux ne pourra se faire qu'à compter du 1er mars 1991.

Monsieur le Maire est habilité à signer le bail à intervenir, lequel prendra effet au 1er mars 91.

Monsieur le Maire expose au C.M. que Madame PEREZ avait fait installer à ses frais 2 radiateurs électriques et qu'elle n'en a pas l'utilité dans son nouveau logement. Monsieur le Maire propose au C.M. de les acheter à Madame PEREZ, afin qu'ils restent définitivement dans ce local.

Le C.M. accepte d'acheter les radiateurs de Madame PEREZ pour la somme de 500 F.

#### CONTRAT-EMPLOI-SOLIDARITE - embauche de Mme VERDIERE Pascale au 01.02.1991 :

Le C.E.S. de Mme LOCHE étant terminé, Monsieur le Maire expose au C.M. que Mme VERDIERE Pascale, domiciliée à Francois du Moulin, a posé sa candidature à ce poste.

Après délibération, le C.M., considérant que Madame VERDIERE, seule parmi 7 candidates inscrites, remplit les conditions pour occuper cet emploi (être inscrite à l'ANPE depuis plus d'un an), décide, de l'employer dans le cadre des C.E.S. à compter du 1er février 1991, pour une période de 6 mois, en remplacement de Mme LOCHE.

Monsieur le Maire est habilité à signer la convention prévue à cet effet.

#### CONTRAT-EMPLOI-SOLIDARITE Claude BERGEVIN ;

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Claude BERGEVIN se termine le 14 avril 1991 et qu'il convient dès à présent de réfléchir sur la poursuite ou sur l'interruption de son contrat.

Après en avoir délibéré, le C.M. est unanime sur les qualités de bricoleur, d'efficacité et d'initiative de cet employé, et pense qu'il serait regrettable de ne pas s'attacher plus longtemps ses services. Le C.M. souligne également que Monsieur BERGEVIN est chef de famille, son épouse effectue quelques heures de ménage, et il a un enfant de 6 mois à charge, la rupture de son contrat entraînerait sa réinscription au chômage.

Aussi, le C.M. décide de solliciter auprès des autorités compétentes, la prolongation du C.E.S. de Monsieur Claude BERGEVIN pour une période de 12 mois à compter du 15.04.1991, au terme de laquelle une embauche définitive pourra être envisagée.

#### CIMETIERE

Il est fait remarquer qu'il y a lieu de prendre contact avec le propriétaire du terrain qui longe le mur du cimetière côté ouest et d'inviter cette personne à nettoyer sa parcelle couverte de ronces et de broussailles, qui risquent d'endommager le mur du cimetière.

#### INSCRIPTIONS à la COLONIE MATERNELLE :

Les personnes qui souhaitent solliciter un emploi à la colonie maternelle de ST SEVERIN pour les séjours de JUILLET et AOUT, devront désormais adresser un courrier, directement à la F.C.O.L., 14 rue Marcel PAUL à ANGOULEME (16000), (prière de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse).

En effet, le secrétariat de Mairie ne prend plus les inscriptions.

#### ARRET du CAR SCOLAIRE RIBERAC :

Afin de répondre à la demande des parents et de prévenir un éventuel accident, il a été demandé au Syndicat de Transport Scolaire de RIBERAC que le car qui, auparavant s'arrêtait dans le carrefour de l'Hôtel de la Paix veuille bien prendre et déposer les élèves sur le parking du CARREFOUR du MEUBLE. Cette mesure est maintenant effective à la satisfaction de tous.

### EXAMEN du PERMIS de CHASSER :

Les inscriptions pour l'examen du Permis de Chasser sont à déposer à la Mairie avant le 31 mars 1991. Il convient d'y joindre :

- 1 timbre fiscal à 52 F.
- 1 fiche individuelle d'état-civil
- 2 enveloppes timbrées à 2.30 F.
- 1 autorisation des parents pour les mineurs.

Il est rappelé aux aspirants chasseurs qu'une formation est nécessaire avant de passer le permis. L'inscription à l'examen vous inscrit automatiquement à la formation.

### REMERCIEMENTS :

Au nom du Conseil Municipal, et en son nom propre, Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Jean-Jacques AMAURES, qui a offert à la Mairie le manuscrit d'une partie de l' "HISTOIRE de ST-SEVERIN" écrit en "OLD ENGLISH" et reproduit sur du papier "nuageux" fabriqué par la Papeterie du MARCHAIS. Ce petit chef-d'oeuvre est le fruit de 200 heures de travail. Merci Jean-Jacques pour cet ouvrage qui restera dans les archives, et donc dans la mémoire de notre commune.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à consulter ce document à la Mairie.

## VIE SCOLAIRE

### DONS à la CANTINE :

Voici par ordre alphabétique, le nom des donateurs :

Mme BAGOUET, Mme CAPDEBOS, Mme DEPIX Y., Mme DUC, Mme LABRUGERE, Mr LEGER W., Mme MONTRIGNAC P., Mr MONTRIGNAC G., Mme MALVAUD, Mme REYSSIE, Mme ROUHAUD, le COMITE des FETES et le COMITE de JUMELAGE, plus quelques anonymes.

Voici les dons, dans le désordre :

de l'argent, du poireau, de la graisse, des pommes-de-terre, des galettes de roi, des gâteaux, des crêpes, des oignons... et des restes de taboulé, de jambon, de rôti... etc...etc.

MERCI à tous pour ces dons toujours plus nombreux.

### LOTO des ECOLES :

RESULTAT du LOTO des ECOLES :

|                |             |
|----------------|-------------|
| Recettes ..... | 10 888.00   |
| Dépenses ..... | 4 888.00    |
| Bénéfice ..... | 6 000.00 F. |

Le détail des comptes est à la disposition des parents qui voudraient en prendre connaissance, à la Mairie.

Merci à tous les petits diables qui ont sorti leurs parents le 02 février, merci à tous les parents qui ont suivi de bonne grâce leurs enfants, prouvant ainsi leur attachement à l'école, et son importance dans notre commune. Merci pour les dons importants, pour les gâteaux, pour votre présence, pour votre aide... un merci tout particulier pour les non parents d'élèves, qui n'hésitent pas à mettre la main à la pâte quand il ait besoin... et à l'année prochaine ...

### COMPTE-RENDU du BUDGET du SIVOS ST SEVERIN-PILLAC :

Le Budget Primitif 91 et le Compte Administratif 90 ont été votés le 21.02.1991.

A la clôture de l'exercice 1990, il est constaté un excédent de : 30 997 F.

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 91

#### PRINCIPALES DEPENSES

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| - alimentation           | 90 000  |
| - produits d'entretien   | 10 000  |
| *- fournitures scolaires | 11 500  |
| - frais de personnel     | 201 000 |
| - charges sociales       | 66 000  |
| - élect. eau, gaz        | 50 000  |
| - frais de transport     | 55 000  |

#### PRINCIPALES RECETTES

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| - repas cantine             | 87 000  |
| - subv. dept transp.        | 48 000  |
| - participations communales | 388 403 |

les participations communales se répartissent ainsi :

|            |                          |
|------------|--------------------------|
| ST SEVERIN | : 279 377 pour 82 élèves |
| PILLAC     | : 109 026 pour 32 élèves |

LE COÛT POUR UN ELEVE est donc de : 3 407 F.

\* En ce qui concerne les fourniture scolaires, chaque classe dispose de 2 000 F. augmentés de 500 F. pour les classes les plus chargées (Mrs ELEKAN et NEBOUT, et Mme DUC).

CAISSE DES ECOLES du SIVOS

A la clôture de l'exercice 1990, il est constaté un excédent de : 3 257.40 F.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA CAISSE DES ECOLES :

DEPENSES prévues : FETE de NOEL : 7 500 F.

RECETTES prévues : SUBVENTIONS ST SEVERIN : 5 500 F.

PILLAC : 1 000 F.

---

## VIE ASSOCIATIVE

---

### Club du 3e Age

SEANCE RECREATIVE

~ **SAINT-SEVERIN** ~

À LA SALLE DES FETES

dimanche 03 MARS

à 14 h.30

ANIMÉE PAR LES

**'MAMIES  
BLUES'**

ENTREE GRATUITE

DIMANCHE 07 AVRIL 1991

SORTIE au THEATRE D'ANGOULEME

pour l'OPERETTE

" UN de la CANEBIERE "

Cette sortie n'est pas exclusivement réservée aux adhérents du Club, mais ouverte à toutes les personnes intéressées.

Celles-ci peuvent se renseigner auprès d'un responsable du Club.

SAMEDI 20 AVRIL 1991

ASSEMBLEE GENERALE du CLUB du 3ème AGE

### SOCIETE de Chasse

La Société de CHASSE adresse ses remerciements à tous ceux qui n'ont pas hésité à braver le froid, la glace et la neige pour assister au Banquet Annuel de la CHASSE et ont pu de ce fait, apprendre à tourner la valse avec des après-skis.

### J.S.S.S. Football

A la mi-parcours, puisque les matches retour commencent juste, et après la période de neige qui a fait reporter quelques matches, un rapide coup d'oeil sur nos différentes équipes.

Chez les jeunes, qui sont actuellement en vacances, et qui, nous le rappelons sont en ENTENTE avec le CLUB voisin d'AUBETERRE, les "PUPILLES" ont un classement fort honorable puisqu'ils occupent la 3ème place d'une poule de 8.

Les "MINIMES", chers à Sylvain MORILLERE caracolent en tête de leur poule et nous signalons au passage qu' "ils" sont récompensés par un des sponsors du District de l'Angoumois, pour la meilleure attaque (58 buts) à mi-parcours.

Les "CADETS" de Jean MOREAU opèrent en 1ère division et jouent principalement sur la banlieue d'ANGOULEME. "Ils" occupent à mi-parcours une très bonne place en milieu de tableau.

Chez les SENIORS, tout va pour le mieux, puisque la "C" est seconde, mais compte actuellement des blessés, puisque Bruno SIMONET a une omoplate fracturée et Jean-Pierre DELAGE, une déchirure tenace qui risque de l'handicaper pour le reste de la saison. Espérons que, malgré l'absence de ces deux pièces maîtresses le classement ne subira pas trop de changement.

L'Equipe B de l'"AMI RENE" est elle aussi en très bonne position puisqu'elle occupe une fort honorable 3ème place à 2 points du leader DEVIAT, qu'elle reçoit le 03 MARS. Gageons qu'il y aura du bruit dimanche au stade si par bonheur cette formation empochait la victoire...

Les A de Jean MONTHAUDIE sont classés au milieu du tableau et pratiquent aux dires de tous, un football très apprécié des connaisseurs, mais un manque de maturité certain fait que les résultats ne suivent pas les espérances. Un patron manque à cette formation qui, avec une moyenne d'âge de 21-22 ans ne demande qu'à progresser.

Après ce rapide tour d'horizon, il ne reste plus qu'à souhaiter aux ROUGE et NOIR, une bonne fin de saison et à leurs dévoués dirigeants, que les espoirs mis sur les différentes équipes se réalisent pour la plus grande joie de leurs fidèles spectateurs.

Ils étaient nombreux, footballeurs, dirigeants et supporters ST SEVERINOIS à accompagner à leur dernière demeure deux amis qui nous ont quittés récemment Rémy CANDIDAT et Michel LABROUSSE dit "BASTIEN". Personne n'oubliera ces deux figures qui ont marqué le football ST SEVERINOIS pendant de longues années. A la fois dirigeants, puis supporters acharnés de nos équipes, ils n'ont jamais failli à leur présence le jour de match pour encourager nos jeunes. A tous les deux, nous disons adieu.

## **ECHOS - COMMUNIQUE**

### AVIS "FRANCE TELECOM" :

FRANCE TELECOM rappelle que les propriétaires, fermiers et riverains de la voie publique, sont tenus d'élaguer les plantations gênant la construction ou compromettant le fonctionnement des lignes de télécommunication empruntant le domaine public.

Si ces obligations n'étaient pas respectées, FRANCE TELECOM pourrait contraindre par les moyens de son choix, à l'exécution des travaux ou à leur financement par les personnes concernées.

FRANCE TELECOM incite également les chasseurs à redoubler de civisme vis à vis des infrastructures indispensables à tous, en d'autres termes de veiller à ne pas endommager les lignes téléphoniques, et rappelle qu'une vie peut être suspendue à un appel téléphonique.

ST SEVERIN n'a pas eu à souffrir de ces actes de vandalisme et nous en félicitons les chasseurs, nous les invitons toutefois à redoubler de vigilance, car une maladresse est toujours possible.

### RAMASSAGE des MONSTRES :

Le service de ramassage des monstres va bientôt être à nouveau assuré par le SIVOM SUD-CHARENTE.

Nous ne manquerons pas d'aviser toute la population, soit par l'intermédiaire du Bulletin, soit par la distribution de prospectus, dès que la date de dépôt des bennes sera connue.

### NOUVEAUX RESIDANTS :

- Mademoiselle Corinne ROUZEAU habitera le lotissement CARREFOURCHE à compter du 02 mars 91.  
Bienvenue à elle.



MOULINS du MARCHAIS au XVII<sup>ème</sup> siècle (suite)

Les moulins et leurs dépendances partagés depuis cette fin 1665 entre Jacob BAQUEMAN et Adrien De La CROIX auraient pu retrouver en cette occasion un nouvel essor : ce n'est malheureusement pas le cas. Jean BARDET vieillissant essaie de maintenir quelques cuves en fonction. Jacob BAQUEMAN, handicapé par la maladie, s'éloigne chaque mois un peu plus des affaires.

De La CROIX, qui s'est bien agité au moment des partages n'a, semble-t-il pas l'opportunité ni la volonté, ni les moyens, de remettre en état les quatre roues de ses moulins et de relancer la production de ses cuves. De son côté, Anna VAN DER PLATEN se retrouve bientôt à nouveau seule, et le moulin du Marchais sans véritable maître.

Le 7 mai 1669, Jacob BAQUEMAN la constitue sa "procuratrice générale et spéciale" avec "pouvoir de poursuivre tous les procès et instances qu'il peut avoir en quelque lieu et juridiction que ce soit". Au moment de signer sa procuration, en son domicile de la paroisse Notre Dame de Puypaulin, "BACQUEMAN ne peut le faire à cause de la grande faiblesse qu'il a dans la main droite causée par une paralysie".

Son épouse est contrainte de reprendre vingt ans après son premier veuvage, la direction des affaires. Dès juin 1669, elle signe avec Isaac du LAU-JAUBERT, un accord concernant les arrérages de rentes seigneuriales qu'elle lui doit sur les prises des Rois, du Maine Chalais, de la Fougère, des moulins de la Forge et de Giraud BARATTE du Marchais, depuis l'année 1644. Il lui faut aussi régler les frais des ventes que Jean BARDET a consenties aux BAQUEMAN, dits droits de "lods ventes et honneurs", que réclame sans délais le Seigneur de MONTARDY. Pour mettre un terme aux procès ainsi en instance, les deux parties transigent pour une somme totale de 600 livres que la Dame BACQUEMAN règlera avant la Toussaint prochaine...

Alors que les moulins voisins, dont ceux de PISSELOUBE, récemment achetés et agrandis par VANGANGELT, sont en pleine activité, ceux du MARCHAIS sont maintenant à l'abandon. Après le décès de BAQUEMAN, en 1670, Anna VAN DER PLATEN déclare, le 14 novembre de la même année, que les partages qu'elle a faits avec De La CROIX, des moulins du MARCHAIS et de la métairie des ROYS n'étaient en fait que provisionnels et ne donnaient aucune propriété solide à son gendre. Comme il est notoire que les bâtiments sont menacés de ruine, elle a grand intérêt à veiller à leur conservation et empêcher leur dépréciation.

Les juges de ST-SEVERIN, saisis de sa démarche, ordonnent de faire l'état des lieux. Philippe PLANTIVERT, greffier de la juridiction, et Jean BARDET toujours en poste assistent le notaire dans son procès-verbal. Les moulins qui n'ont plus battu, ni fait de papier, depuis plus de dix huit mois sont fort délabrés. De nombreuses murailles sont fendues, crevassées et "menacent ruine". Les planchers sont "pourris et rompus"...

Même le vaste jardin découpé en seize carreaux est dans un grand abandon. De la chicorée, des choux, des betteraves et autres herbes potagères y poussent encore, mais le "senesson" et les "rabanauds" y sont abondants. Certaines allées sont recouvertes d'herbes et les nombreux arbres fruitiers qui les bordent - essentiellement des pommiers - ne sont plus tenus en espaliers. Les planches de fraisiers, d'oseille et de thym reçoivent encore quelques soins.

Les champs, près des étendoirs sont ensemencés de "blé d'Espagne" ou maïs, et la "Grande Ile" est plantée de soixante trois arbres tels que frênes, ormeaux, vergnes et aubiers.

Le 16 novembre 1670, Anna VAN DER PLATEN confie, pour un an, la ferme de tous ses biens, notamment la métairie des ROYS, alors exploitée par Michel LAMY et Hélié RABIER, à l'exception des moulins du MARCHAIS, à Marie SORIN, veuve de feu Simon DENIS des COUTELLIERS, et à ses deux enfants, Jean DENIS et Pierre DENIS, jeune notaire et arpenteur de la paroisse. Ce dernier, un mois plus tard, le 18 décembre, présente aux collecteurs de SAINT-SEVERIN, Jacques CURE et Pierre LAMY, son contrat de ferme et les lettres de Bourgeoisie de la propriétaire afin que celle-ci bénéficie, comme de coutume, du privilège de n'être pas inscrite sur le rôle de la taille. Les collecteurs déjà contraints desaigner le pauvre et le démuné, ne l'entendent pas de cette oreille, et organisent sans plus attendre, le "détroussement" et l'enlèvement des meubles et biens laissés par la propriétaire dans sa maison du MARCHAIS..., des voisins complices leur auraient même prêté main-forte... DENIS a bien du mal à plaider des droits aussi mal assurés. BAQUEMAN était certes Bourgeois de BORDEAUX, mais, après son décès, sa femme le devient-elle automatiquement ? Les collecteurs dans leur pseudo-ignorance des droits et privilèges conservent une bonne logique... La relicte (terme alors en usage pour veuve) de BAQUEMAN, a bien des difficultés à mettre de l'ordre dans ses affaires et son jeune fils prénommé Jacob, comme son père, n'est pas en mesure de la suppléer.

Pour venir de BORDEAUX, la mère et son fils, étudiant, empruntent parfois à leur voisin LABENNE, lui aussi bourgeois et marchand de leur paroisse de PUYPaulin, une jument. Ce qu'ils font par exemple en février 1671. En arrivant à SAINT-SEVERIN, leur monture est en si mauvais état qu'ils doivent consulter le maître maréchal du bourg, Jean BUSSELET. Il constate la maigreur extrême de la bête, son mauvais état général et diagnostique qu'elle a du mal dans son corps... Il ordonne de lui donner du seigle bouilli avec de l'avoine, de sorte qu'au retour, cette jument de poils bais, est en bien meilleur état.

C'est du moins la teneur du témoignage du maréchal, quelques mois plus tard. LABENNE, qui n'a pas vu revenir sa jument de longtemps, pense le contraire, et assigne la veuve BAQUEMAN à la cour présidiale de GUYENNE. Pour justifier son retard, son alibi est pourtant solide... mais n'aurait-elle pas été retenue à SAINT-SEVERIN plus longtemps que prévu? Peut-on penser que BUSSELET a délivré un certificat de complaisance ?

En cette période de guerre de HOLLANDE (1672-1678), les débouchés traditionnels se ferment et les actifs marchands flamands de la production papetière locale se retirent ou arrêtent leurs exportations. Les Moulins du MARCHAIS ne seront pas de sitôt remis en état. Les revenus d'Anna VAN DER PLATEN et de son fils Jacob se réduisent à ceux de leurs terres. Adrien De La CROIX n'apparaît plus dans les lieux, et les moulins de son lot ne tourneront plus jamais.

Le 24 avril 1673, la mère, qui réside désormais paroisse SAINT REMY, à BORDEAUX, et qui a émancipé son fils, lui donne procuration chez Maître CORNILH, afin qu'il agisse pour elle-même dans les affaires qu'elle a dans la ville de LA ROCHELLE, en pays d'AUNIS, en ANGOUMOIS et PERIGORD et partout ailleurs, hors de sa présence...

La première intervention du fils est à SAINT-SEVERIN où, dès mai, il vire, sans ménagement, Pierre DENIS de la régie de leurs terres. Le nouvel homme de confiance est Raymond DEMORILHIERE, praticien (attaché au siège de justice du lieu, procureur).

La paroisse, comme le pays, vivent alors des années confuses, malgré les rêves de grandeurs et de conquêtes de LOUIS XIV.

Il faut attendre la décennie qui commence en 1685 pour retrouver une activité aux moulins du MARCHAIS. Daniel JUILHARD, dont il sera longuement question par ailleurs, et qui demeure à LA FOUGERE, est chargé, par Jacob BAQUEMAN, devenu Sieur du MARCHAIS, avocat au Parlement de BORDEAUX, de surveiller la remise en état des bâtiments et de leurs installations. Pour nourrir les ouvriers, il achète à Jean DUCONGE, Sieur de LA JARTRE ..., propriétaire à LA ROUFFINERIE, 24 barriques de vin et autant de boisseaux de froment. Au MARCHAIS sont alors livrés, courant novembre 1684, 15 barriques de vin et le froment, réceptionnés par Léobon BASSUET, ancien papetier, devenu maître valet... JUILHARD s'estime trompé sur la qualité du vin qu'il a reçu "fort gâté" et ne correspondant pas à sa commande. Le 8 janvier 1685, Jean DUCONGE, maître apothicaire, oncle du Sieur de LA JARTRE, se fait l'intercesseur de son neveu, mais JUILHARD reste intraitable. Les travaux sont longs et la révocation de l'Edit de Nantes trouble le commerce.

Il faut attendre encore un an pour que les moulins, enfin remis à neuf battent de nouveau. Le 23 janvier 1686, Jacob BAQUEMAN afferme, pour deux ans, à partir du 1er mai de la même année, à Abraham JANSSEN, marchand, fils aîné de Déricq, déjà rencontré, et propriétaire du Moulin SARTIER, ses moulins composés de quatre roues de chacune six piles, pour 1 100 livres annuelles "ainsi que les domaines et autres lieux tels qu'avait coutume d'en jouir Daniel JUILHARD".

Le 30 janvier, JANSSEN se démet de sa ferme à Hélie FRANCOIS, maître-papetier du Moulin SARTIER de SALLES où il demeure avec son père Léonard. Le maître-papetier s'engage à livrer d'ici deux ans au marchand, 400 charges de papier petit comté, moitié fin, moitié gros bon du poids de 13 Livres la rame à raison de 80 livres la charge. Il reçoit 4 000 livres d'avance.

Impatient de faire battre à nouveau les moulins, Hélie FRANCOIS s'installe au MARCHAIS dès le 1er mars 1686. Il peut ainsi commander et réceptionner sa peille, préparer son pourrissoir et embaucher ses compagnons. Le 20 avril, avec 10 jours d'avance, tout est remis en marche. Accompagné de Jean VANGANGELT, propriétaire de PISSELOUBE, de Jacob BAQUEMAN, et de deux praticiens de SAINT-SEVERIN, le maître-papetier établit un état des lieux au nom de JANSSEN. Tout est neuf : les piles, les chambres des cuves et les salles. Les éten-doirs sont bien fermés et les bâtiments sont recouverts de main de maître. Au terme de son contrat Hélie FRANCOIS s'engage à tout remettre dans le même état, notamment la basse moulinerie qu'il entretiendra à ses frais.

La vie aux moulins du MARCHAIS, est à nouveau rythmée par la lourde danse des maillets neufs et la discrète musique de l'eau qui, soit se coule en un clair filet vers les piles pour affiner la pâte, soit se dirige, maîtrisée par un cheneau et des vannes, vers la roue à la ronde paisible et sûre.

Les événements familiaux des compagnons et du maître, vont désormais être fêtés avec le faste propre aux papetiers. Plus que jamais, cette micro société locale menacée, a besoin de resserrer ses liens et affirmer son originalité.



Ainsi dès le 16 mai 1686, Léobon BASSUET, papetier et son épouse Jeanne ROBERT, fille d'Anthoine, maître-papetier de LA FOUGERE, baptisent leur fils prénommé Hélié, en l'honneur de son parrain Hélié FRANCOIS.

Quelques temps plus tard, le maître-papetier prend lui-même épouse. Fils de Léonard FRANCOIS, maître-papetier, originaire de SAINT-SEVERIN, mais alors fixé au Moulin SARTIER, et de Jeanne BOUTHONNIER, du moulin de CHATILLON, Hélié, qui a déjà derrière lui une longue expérience des moulins à papier, épouse en 1688 Marie VILLEDARY, fille de Charles VILLEDARY, papetier et de Jeanne BARDET, tous deux décédés et représentés par Jean BARDET, l'aïeul maternel... le maître-papetier et le marchand attitré du moulin... Leur contrat de mariage est signé le 21 mars. "La proparlée sera tenue de faire sa demeure en la maison du proparlé dans laquelle elle apportera et conservera tous les revenus de son travail et industrie. En retour, le proparlé l'habillera d'habits nuptiaux suivant sa qualité..."

En cas de décès de l'un d'eux, sans hoirs (héritiers), la proparlée touchera 60 livres et le proparlé 30 livres... Hélié FRANCOIS pour témoin, outre son père, François BOUTHONNIER, son oncle maternel, maître-papetier à CHATILLON, Pierre MOZE, aussi maître-papetier, et Pierre BOURDIER, ses beaux-frères, et, Marie VILLEDARY, outre son aïeul Jean BARDET, Jean VILLEDARY son frère germain, Jean BUSSELET, le maître maréchal de SAINT-SEVERIN, époux de Catherine BARDET, son oncle... et aïeul maternel et Léonard BERGER, marchand, autre oncle maternel.

Le contrat est signé en la maison de Jacob BAQUEMAN où est revenu habiter Jean BARDET, en présence de l'inévitable Daniel JULHARD et des anciennes familles propriétaires, Henry VALLET, Sieur des MARAIS et Daniel VALLET, Sieur de la BARRIERE. La cérémonie religieuse est célébrée en l'église de SAINT-SEVERIN, deux mois plus tard, le 26 mai 1688.

De fin avril 1686 à mai 1688, Hélié FRANCOIS honore scrupuleusement son contrat de 400 charges (soit  $400 \times 24 \text{ rames} = 9\ 600 \times 20 \text{ mains} = 192\ 000 \times 24 \text{ feuilles} = 4\ 608\ 000 \text{ feuilles}$  d'environ  $35 \times 25 \text{ cm}$ , d'un poids d'environ 62,4 tonnes...). Aussi, JANSSEN en confiance lui signe-t-il un contrat semblable le 14 mai 1688.

Pourtant Hélié FRANCOIS ne tarde pas à se plaindre des négligences du propriétaire. BAQUEMAN, qui s'était engagé auprès de JANSSEN à entretenir les écluses du canal afin d'empêcher l'eau de se "divertir" n'a apporté ni pierres, ni matériaux nécessaires aux réparations. Le maître-papetier, à ses frais et dépens a dû assumer seul la charge de ces travaux. De plus, il a installé une "encroix" double à la salle, une autre "encroix" à la chambre de cuve du papier fin, un banc de presse pour la cuve du gros, et des pièces diverses pour presser le papier. Il a réglé encore une journée du maçon et de son ouvrier pour fermer les écluses et les quais de FRANCOIS du MOULIN. Tous ces frais engagés par Hélié FRANCOIS équivalent à ceux estimés pour terminer les travaux... Aussi, fait-il appel à BAQUEMAN. Un arrangement est trouvé.

Le premier enfant du jeune couple FRANCOIS naît au moulin, c'est Magdeleine baptisée le 19 décembre 1689. Le parrain est Arnaud LIMOUSIN, marchand demeurant au MARCHAIS.

Au terme de sa seconde ferme, en 1690, Hélié FRANCOIS ne renouvelle pas son contrat. Le 20 juillet, en présence des experts choisis par les parties : Raymond RAGANEAU de CLAUZURE, Jean BARDET du MARCHAIS, maître-papetiers et marchands, et Raymond CLAUZURE de PISSELOUBE, est établi le procès-verbal des travaux de remise en état des installations. Jacob BAQUEMAN est représenté par son épouse Marie TRAUDELLE. Après accord de tous, le maître-papetier sortant lui remet 115 livres en argent de bonne espèce et dont elle le tient quitte.

Hélié FRANCOIS a donc rempli deux contrats et dirigé quatre années consécutives les nouveaux moulins du MARCHAIS. La performance est tout à fait honorable. En attendant de reprendre de l'activité papetière, il se fixe au moulin banal de l'EPINE.

Son successeur est un de ses anciens compagnons de son premier contrat, Léobon BASSUET, de la famille des papetiers de PALLUAUD. Le nouveau maître-papetier vient de LA BARDE et il prend en ferme, pour un an à partir du 1er novembre 1690, une cuve et deux roues du moulin "qui sont à main senestre et tous les bâtiments du même côté où Hélié FRANCOIS faisait sa demeure avec le jardin au-devant des bâtiments et le foin de seulement trois journaux du pré joignant le jardin. En outre, BASSUET pourra se servir du pourrissoir et du délissoir qui sont au-dessus de la rivière, dans l'autre partie du moulin"... Des

quatre cuves qui fonctionnaient du temps de VAN WESEL, une seule est désormais utilisée... Le moulin loué 1 100 livres annuelles en 1686 est abandonné pour 250 livres quatre années plus tard !!! L'éclaircie qui a accompagné le passage de Hélié FRANCOIS n'aura été que de courte durée. Il est vrai que LOUIS XIV doit faire face à l'Europe entière coalisée dans la Ligue d'AUGSBOURG. Pour lui vient le temps des revers, et le commerce du papier souffre de cet environnement. Le papier fabriqué à cette époque est de bien moins bonne qualité que celui fabriqué un demi-siècle ou même trente ans plus tôt.

Léobon BASSUET ne conserve la responsabilité du moulin qu'une année Daniel JUILHARD et sa nouvelle épouse, Anna NADAUD lui succèdent. Le 11 juin 1691, il y baptisent leur fils Jacques. A son tour, le couple JUILHARD est remplacé par Jean CHAUMETTE et Anne BOUYER. BAQUEMAN qui a beaucoup investi dans la remise en état des moulins est très présent lors des contrats. Il se fait appeler Jacob BAQUEMAN, Sieur du MARCHAIS, avocat au Parlement de BORDEAUX... Avec son épouse Marie TRAUTELLE, il s'installe même un certain temps au MARCHAIS où naît le 8 septembre 1693, leur fille Jeanne, portée sur les fonts baptismaux par les modestes Jean DULAU, papetier et Marguerite CURE. Ne faut-il pas voir là, les concessions d'une famille protestante aux pressions violentes dont sont alors victimes leurs coreligionnaires ? L'événement passé discret à SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES, l'aurait-il autant été à BORDEAUX ?

Outre Jean DULAU, parmi les papetiers du MARCHAIS, on identifie Pierre ROBERT, Pierre DEBORS et le frère de Léobon, Jean BASSUET qui a épousé à SAINT-PAUL, Marie de LAFON, fille de Daniel et de Jeanne BEAUVAIS, papetiers de PISSELOUBE...

BAQUEMAN profite de son séjour sur les bords de la LIZONNE pour reprendre ses deux métairies des ROYS et du PETIT MARCHAIS, alors exploitées par Jean FAUGERON et les remettre pour cinq années et cinq cueillettes "à moitié fruit" à Pierre DUBEY et Guillemette OLLIVIER, son épouse, Pierre et François, leurs enfants.

Il ne renouvelle pas enfin le contrat de CHAUMETTE qui prend fin le 2 janvier 1694 et remet le moulin à Pierre DEBORS et son épouse Ozane LOPTE. Cependant CHAUMETTE, licencié et sans travail, adresse une requête au Lieutenant Général de l'Angoumois et fait de l'obstruction. Un nouveau procès-verbal du moulin est entrepris le 10 février.

BAQUEMAN, excédé par l'attitude de CHAUMETTE et sa lenteur dans la remise en état du moulin et des bâtiments l'accuse "d'une négligence sans exemple, le traite même de cochon"... En vérité, et les témoins le reconnaissent, s'il y a par exemple un trou dans une muraille, ce qui selon BAQUEMAN, la menace de ruine, cela leur apparaît de peu de conséquence... Malgré les sommations du propriétaire, le maître-papetier sortant n'a pas terminé les réparations inscrites à son contrat et il allègue le grand froid qui a empêché les charpentiers de terminer leur ouvrage. BAQUEMAN argumente en précisant que ce grand froid n'est venu que pour la fête des Rois, le 6 janvier, c'est-à-dire, bien après la date où CHAUMETTE devait passer la main...

Cette valse des maîtres-papetiers n'est pas sans conséquence sur la bonne marche des moulins. Les places sont désormais rares et CHAUMETTE, qui voudrait rester, n'a pas remis les feutres pour presser les feuilles et, ici ou là, il a manifestement fait preuve de mauvaise volonté... L'écluse de FRANCOIS du MOULIN est endommagée en cinq endroits et l'eau s'y perd sur une longueur de trois pieds et d'un pied à un pied et demi de profondeur... deux ou trois charretées de pierres ont été entraînées par l'eau.

DEBORS, qui a déjà son pourrissoir et ses provisions prêts ne peut pas commencer son ouvrage, il court de graves préjudices...

Et puis le papier se vend mal : les débouchés européens sont fermés pour cause de guerre et de guerre contre la FRANCE... CHAUMETTE laisse dans la chambre des salles plus de 26 charges de papier aux armes d'AMSTERDAM... et BAQUEMAN ne peut répondre de la sureté desdits papiers...

Vérité de toujours, avec la guerre vient le chômage, et la grande crise de cette fin de XVIIème siècle va plonger l'activité papetière de la Vallée de la LIZONNE dans une longue récession.